



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 124818

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les pôles de compétitivité chargés de certifier les projets innovants financés par le Fonds unique interministériel (FUI). La procédure de présentation des projets devant le FUI présente en effet plusieurs lacunes qui demandent à être corrigées. À ce titre, il s'alarme face à la longueur et la complexité de la procédure qui consomme près d'un tiers du délai de mise sur le marché. Cette situation apparaît en totale contradiction avec la compétitivité réelle des marchés nouveaux qui demande de raccourcir au maximum le délai de mise sur le marché d'une innovation. Par ailleurs, il conviendrait d'homogénéiser et de clarifier les critères de labellisation des projets présentés devant le FUI afin de permettre une plus grande cohésion et une sélection plus objective des candidats. Il souhaiterait connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124818

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13210

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)